

ÉCOLE DOCTORALE N° 205
Interdisciplinaire Sciences-Santé - EDISS
Bilan 2013-2019

ÉTABLISSEMENTS

Université de Lyon

Institut National des Sciences Appliquées Lyon

Université Claude Bernard Lyon 1

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 23/12/2020



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Emmanuèle Mouchel-Vielh,
Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Emmanuèle MOUCHEL-VIELH, Sorbonne Université

Experts : M. Frank BOURY, Université Angers
M. Bertrand COURTIOUX, Université de Limoges
Mme Charline QUICLET, Université d'Evry-Val-d'Essone

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Pascal COUDERT

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'ENTRETIENS AVEC DES DOCTORANTS ET LA DIRECTION DE L'ED EN JUIN 2020 BILAN 2013-2019

En raison des circonstances sanitaires exceptionnelles liées à la pandémie, les visites des ED sur site n'ont pu avoir lieu au printemps 2020. L'évaluation de chaque ED a été réalisée à partir du dossier remis au Hcéres en septembre 2019 et de deux entretiens du comité Hcéres, l'un avec quelques doctorants de l'ED, l'autre avec la direction de l'ED. Ces entretiens ont été réalisés en visioconférence au cours du mois de juin 2020.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Interdisciplinaire Sciences Santé* (EDISS) est l'une des 17 écoles doctorales (ED) de la COMUE Université de Lyon. Elle est positionnée au sein du collège doctoral (CD) de l'Université de Lyon. Le périmètre de l'EDISS est clairement distinct de celui des trois autres ED en Sciences de la Vie du site de Lyon. Il englobe l'ensemble du domaine de la santé et de la recherche biomédicale fondamentale et appliquée (ingénierie pour la santé, imagerie), justifiant le qualificatif d'interdisciplinarité qui caractérise cette ED sur les aspects sciences-santé. Ses thématiques sont organisées en cinq grands domaines : Biologie moléculaire, structurale et biochimie; Physiologie cardiovasculaire, métabolisme, endocrinologie, nutrition; Santé publique, recherche clinique, innovation thérapeutique et diagnostique; Ingénierie biomédicale et biotechnologie ; Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

L'ED est adossée à 52 équipes d'accueil, réparties dans 31 laboratoires. Les équipes de l'ED comptent 270 chercheurs ou enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR (Habilitation à Diriger des Recherches).

Depuis 2016, l'ED compte un peu plus de 300 doctorants (environ 70 à 80 primo-entrants par an), avec une forte proportion (environ 26 %) de doctorants salariés, souvent professionnels de la santé ou de l'éducation. Le nombre de doctorants internationaux varie en fonction des années, avec une moyenne sur le quinquennat de 18 % des doctorants de 1^{ère} année. Les doctorants en co-tutelle représentent 9 % des primo-inscrits sur le contrat. Pour la formation doctorale, l'ED s'appuie notamment sur les nombreux modules transversaux dispensés par l'Université de Lyon.

L'aspect interdisciplinaire biologie-santé a été renforcé au cours du contrat par une augmentation du potentiel d'encadrement dans le domaine de la thématique Santé Publique. Par ailleurs, une ouverture à l'international du périmètre de l'ED a été réalisée par l'affiliation d'équipes du Centre International de Recherche sur le Cancer.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

La direction de l'ED est assurée par une directrice et un directeur adjoint. La gouvernance a changé en septembre 2019 mais la continuité du fonctionnement a été assurée de manière optimale, avec un passage de la directrice adjointe à la fonction de directrice. Le conseil de l'ED est constitué de 26 membres parmi lesquels figurent des représentants du monde socio-économique, et sa constitution respecte l'arrêté doctoral. Cependant, comme dans de nombreuses ED, les représentants du monde de l'entreprise ne sont pas toujours disponibles pour participer aux réunions du conseil de l'ED. Les cinq représentants des doctorants sont élus de manière à représenter les 3 années d'inscription. Le conseil se réunit au moins 2 fois par an, et la direction organise également des réunions avec les représentants des doctorants, en amont et également en dehors des réunions du conseil. L'ED est dotée d'un règlement intérieur, en ligne sur le site de l'ED. Depuis janvier 2020, une structure de gouvernance plus légère de type bureau, comprenant 5 membres issus du conseil, a été mise en place. Ce bureau est notamment impliqué, avec la direction de l'ED, dans l'examen des dossiers de candidature hors concours et des demandes d'obtention de doctorat par Validation des Acquis de

l'Expérience (VAE). Il faut noter que la création de ce bureau répond à une suggestion faite par le précédent comité d'évaluation AERES de l'EDISS.

Depuis 2013, un poste de gestionnaire à mi-temps partagé avec une autre ED de Lyon a été affecté à l'ED. En plus de la gestion administrative et financière de l'ED, cette gestionnaire est également en charge de la gestion du site Web de l'ED. Etant donné la taille de l'ED et sa complexité en termes de sites et de thématiques, un poste de gestionnaire à temps plein affecté à l'ED serait totalement justifié et permettrait également à la nouvelle direction de se concentrer sur les nouvelles actions qu'elle souhaite mettre en œuvre. Le budget alloué au fonctionnement de l'ED est d'environ 28000 euros, et n'est actuellement pas limitant pour réaliser les actions entreprises par l'ED. Une forte proportion du budget (environ 75 %) est utilisée pour des actions à destination des doctorants (journée scientifique, journée de rentrée, subventions à des forums et événements pour l'insertion professionnelle des docteurs, formations).

Depuis 2019, une association de doctorants de l'ED a été créée à l'initiative des représentants des doctorants. Cette association a pour but d'organiser la journée scientifique de l'ED et d'autres événements (soirée Networking, soirée d'intégration) à destination des doctorants. L'ED alloue un budget à l'association pour l'organisation de ces événements. La discussion avec les doctorants a révélé un très bon sentiment d'appartenance à l'ED, y compris pour les doctorants salariés qui se sentent bien intégrés à la vie de l'ED. Par ailleurs, les doctorants sont très satisfaits des actions entreprises par la nouvelle direction ainsi que de sa disponibilité.

La communication de l'ED est assurée par courrier électronique, via des listes de diffusion. L'application SIGED de gestion administrative et pédagogique du doctorat, utilisée par l'Université de Lyon, est également un outil essentiel de la communication personnalisée, qui donne entière satisfaction à l'ED. Un site internet de l'ED existe, avec de nombreuses rubriques et dont certaines pages sont traduites en anglais. Mais son actualisation de manière dynamique est rendue difficile par le déficit en personnel gestionnaire souligné plus haut. L'actualisation du site Web de l'ED est un point à améliorer souligné par les doctorants, mais qui là encore ne pourra être mené à bien que si le potentiel gestionnaire de l'ED est renforcé.

Les 52 équipes d'accueil de l'ED, réparties dans 31 laboratoires implantés dans tous les campus du site universitaire lyonnais et au sein des hôpitaux du site lyonnais, sont en cohérence avec les thématiques de l'ED. Les unités de recherche sont impliquées dans le recrutement des doctorants via certains de leurs membres qui participent au jury de recrutement de l'ED. Par ailleurs, les membres des unités de recherche sont sollicités pour participer à la journée scientifique annuelle, comme modérateurs des sessions ou membres des jurys pour les prix des meilleures communications. En termes de formations, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) accueille des doctorants de l'ED dans ses formations en biostatistiques et bioéthique médicale. Afin d'informer les membres des équipes d'accueil sur la vie de l'ED, la direction organise une assemblée générale annuelle. Au cours de la discussion, la direction de l'ED a reconnu que la participation des encadrants à la vie de l'ED pourrait être meilleure.

L'attribution des contrats doctoraux des établissements s'effectue par un jury de recrutement. Les projets proposés sont mis en ligne sur le site de l'ED après leur validation. 14 contrats doctoraux ont été distribués par le jury ces dernières années (13 de l'Université de Lyon 1 et 1 de l'INSA de Lyon). Le recrutement est organisé en 2 étapes, avec une admissibilité sur dossier suivie d'une audition devant un jury de 15 à 16 membres émanant du conseil de l'ED. Le site de l'ED affiche clairement les critères pour l'admissibilité, ainsi que les modalités pour l'audition. Les membres du conseil de l'ED présentant un candidat ne peuvent pas participer au jury, et sont remplacés par un membre extérieur au conseil. Des représentants des doctorants assistent aux auditions. Jusqu'à présent, les dossiers de candidatures bénéficiant d'un financement indépendant des contrats doctoraux des établissements étaient examinés uniquement par la direction de l'ED. Le souhait de la nouvelle direction est d'impliquer les membres du bureau dans l'examen de ces dossiers.

L'autorisation d'inscription en doctorat est soumise à une rémunération d'un montant minimal mensuel net d'au moins 1300 euros pendant 3 ans. Ce montant minimal est le montant exigé par l'Université de Lyon. Pour l'ensemble des doctorants de l'ED en 2020, les 3 principales sources de financement sont les contrats de travail pour salariés (31 %), les contrats doctoraux académiques (20 %) et les financements issus de contrats de recherche (19 %). Les doctorants sous contrat CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) représentent, en 2020, 9 % des doctorants de l'ED. Le comité a noté une forte proportion de doctorants non financés (6 % sur l'ensemble des doctorants de l'ED en 2020), dont la grande majorité sont en 4^{ème} année. Ceci est lié au fait que l'Université de Lyon 1 n'exige actuellement pas de financement pour une inscription en 4^{ème} année. Le comité a encouragé l'ED à discuter avec les membres du conseil afin de mettre en place des règles propres à l'ED permettant de diminuer cette proportion de doctorants non financés.

• Encadrement et formation des doctorants

L'ED compte 294 titulaires de l'HDR en 2019. De nombreux HDR sont des professionnels de santé avec une forte activité clinique et qui n'ont pas d'activité d'encadrement régulière. Cependant, la quasi-totalité des HDR a dirigé ou co-dirigé une thèse au cours du précédent contrat. Par ailleurs, le nombre d'HDR a augmenté au cours du précédent contrat (260 en 2014, 294 en 2019). Ceci est dû au moins en partie au fait que l'ED incite les encadrants à soutenir leur HDR. Sous l'impulsion de la nouvelle direction, le conseil de l'ED a revu, en janvier 2020, les règles concernant le taux d'encadrement: celui-ci est maintenant fixé à un maximum de 4 doctorants encadrés par encadrant (le terme encadrant concernant le(s) directeur(s) de thèse HDR et les co-encadrants non HDR éventuels), dans la limite de 300 % de taux d'encadrement. Par ailleurs, pour limiter la multiplication, pour un doctorant donné, du nombre d'encadrants, le conseil a fixé à 30 % le seuil minimal de taux d'encadrement d'un doctorant donné par un encadrant donné, et à 3 le nombre maximal d'encadrants pour un même doctorant. Ces nouvelles règles, établies dans le but d'améliorer la qualité de l'encadrement des doctorants, ont été jugées très positives par les membres du comité Hcéres.

Sous l'ancienne direction, chaque nouvel inscrit était reçu individuellement par la direction de l'ED pour échanger sur les attentes du doctorant, son projet professionnel, et lui donner les informations relatives à la formation doctorale. La nouvelle direction a souhaité remplacer cet entretien individuel par une journée de rentrée, dont la première édition a eu lieu en janvier 2020. Afin d'aider l'accueil des doctorants étrangers, les diapositives de cette journée sont en anglais. Par ailleurs, des représentants des doctorants y participent. Ce type d'évènement a été jugé très positivement par le comité d'évaluation Hcéres, car il permet, en plus d'informer les doctorants et d'initier chez eux le développement d'un sentiment d'appartenance à l'ED.

Le suivi des doctorants est assuré par les Comités de Suivi Individuels (CSI), mis en place depuis 2011. Ceux-ci doivent être organisés en fin d'année (octobre). L'ED exige 2 réunions du CSI pour une thèse en 2 ans et 3 pour une thèse en 3 ans. Leur tenue est obligatoire pour autoriser la réinscription. Pour l'inscription en 4ème année, le CSI doit mentionner et se positionner sur la demande motivée du doctorant. Les encadrants participent aux réunions du CSI. Le CSI est actuellement constitué de 2 membres, proposés par le doctorant et son directeur de thèse, dont l'un au moins doit être extérieur à l'ED et au laboratoire du doctorant. L'ED n'intervient pas dans la nomination des membres du CSI. Lors de l'évaluation, les membres du comité ont souligné l'importance de mettre en place une procédure permettant de s'assurer de la présence, dans le CSI, d'un membre choisi par le doctorant, pouvant faire office de tuteur, sans proximité avec le directeur de thèse et qui puisse alerter l'ED en cas de conflit ou de dysfonctionnement. Une autre possibilité pourrait être que l'ED nomme, dans chaque CSI, un membre d'une équipe affiliée à l'ED, faisant office de représentant de l'ED. Pendant les réunions du CSI, après une présentation du doctorant et un échange scientifique, le doctorant et les encadrants s'entrelient individuellement avec les membres du CSI. A l'issue des réunions, les membres du CSI rédigent un rapport. Celui-ci est ensuite transmis au doctorant, qui peut alors y rajouter ses commentaires, notamment pour signaler d'éventuels problèmes qu'il n'aurait pas souhaité porter à la connaissance des membres du CSI. Le rapport est ensuite transmis à la direction de l'ED. Les membres du comité insistent sur le fait qu'il faut s'assurer que la procédure de transmission du rapport à l'ED permette la confidentialité des remarques ajoutées par le doctorant sur le rapport. Les rapports sont lus par la direction de l'ED, qui contacte le doctorant et/ou le directeur de thèse en cas de problème et initie une médiation si nécessaire. Lors de l'évaluation, les membres du comité ont suggéré à la nouvelle direction de mettre en place un groupe d'encadrants volontaires, issus du bureau ou recrutés en dehors, afin de participer à la lecture et au suivi des CSI de manière collégiale. Cette structure, en plus d'alléger le travail de la direction de l'ED, pourrait favoriser la participation des encadrants à la vie de l'ED.

Chaque année, les représentants des doctorants organisent, avec le soutien logistique et financier de l'ED, la journée scientifique. Elle permet aux doctorants de présenter leurs travaux sous forme de communications orales et sur affiches. Elle comprend également une conférence plénière, ainsi que des présentations sur des thématiques en lien avec l'insertion professionnelle. Au cours de l'entretien avec les doctorants, ceux-ci se sont montrés très satisfaits de cette journée, et ont souligné comme un point très positif et formateur la possibilité donnée par l'ED de la leur laisser organiser.

Au cours de leur thèse, et conformément à l'arrêté doctoral, les doctorants doivent impérativement suivre une formation à l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique. Celle-ci est généralement suivie en première année, et les différents formats possibles (en présentiel, par exemple intégré dans les formations à l'expérimentation animale, ou à distance, par le MOOC Ethique de la Recherche de la plate-forme FUN) permettent qu'elle soit accessible à tous les doctorants. Pour le reste des formations, les doctorants doivent suivre au minimum 2 modules de formation d'au moins 20 heures chacun, dans le but d'accroître leur expertise scientifique/technique ou de préparer leur insertion professionnelle. Une proportion élevée de doctorants suit un module diplômant de formation à l'expérimentation animale, indispensable pour mener à bien leur projet. L'Université de Lyon finance un certain nombre de ces formations à l'expérimentation animale, et de son côté l'ED en finance sur son budget propre environ 12 par an. Pour les modules de formations, les doctorants ont

accès notamment au catalogue des formations transversales de l'Université de Lyon. Au cours de l'entretien avec les doctorants, ceux-ci ont souligné la richesse de l'offre des formations transversales de l'Université de Lyon, et se sont montrés très satisfaits de l'investissement de l'ED pour financer les formations à l'expérimentation animale. L'ED a également financé en 2017 et 2018, en concertation avec le SOIE (Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle des Etudiants) de l'Université Lyon 1, une formation spécifique visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes docteurs. Cependant cette formation n'a pas été reconduite en 2019 faute d'inscrits. Le comité Hcéres suggère à l'ED de persévérer dans cette direction en essayant de mettre en place des actions d'un format différent (type journées ponctuelles sur une thématique professionnelle donnée). La discussion sur les formations suivies par le doctorant a lieu lors des réunions du CSI. Concernant le portfolio des compétences, il est en cours d'élaboration pour tous les doctorants de l'Université de Lyon. Les réflexions pour mener à bien ce travail sont menées avec les différents acteurs du site de l'Université de Lyon, et la gestionnaire de l'EDISS y participe.

Sur la période du contrat précédent, le nombre de thèses soutenues annuellement est en moyenne de 60 (62 en 2013, 51 en 2017, 78 en 2019). Le pré-requis pour autoriser la soutenance de thèse est d'un article de recherche en premier auteur et d'un autre article pouvant être une revue. Par ailleurs, un de ces articles au moins doit être publié ou accepté pour publication. Dans le cas où le second article n'est que soumis, l'ED demande à ce que le travail de thèse soit évalué par un troisième rapporteur. Au cours de la discussion avec le comité Hcéres, la direction actuelle a mentionné réfléchir à la suppression de ce recours à un troisième rapporteur.

La durée moyenne des thèses est de 44 mois, et les indicateurs sur les années 2013 à 2019 montrent une excellente production scientifique issue des travaux de thèse, même si certains articles sont publiés après la fin de la thèse (1300 publications internationales de 2013 à 2019 dont en moyenne 3 pour les scientifiques et en général plus de 5 pour les professionnels de santé). Le comité Hcéres s'interroge sur l'exigence de l'ED en termes de publications. La nouvelle direction de l'ED a déjà assoupli ces exigences, et s'est montrée ouverte à discuter de cet aspect avec les membres du conseil. Un assouplissement de ces exigences, à un niveau devant néanmoins garantir la qualité scientifique des thèses soutenues au sein de l'ED, pourrait faciliter le contrôle de la durée des thèses ainsi que potentiellement diminuer le nombre de doctorants non financés en 4^{ème} année.

Depuis 2018, l'ED organise une cérémonie de remise des diplômes, qui participe à renforcer chez les docteurs le sentiment d'appartenance à l'ED.

Le taux d'abandons de thèse a eu tendance à baisser sur la période 2013-2019 (4,7 % des inscrits en 2013; 2 à 3 % des inscrits entre 2014 et 2019). Ce nombre d'abandons par an peut paraître élevé, mais il concerne majoritairement des doctorants en situation professionnelle pendant la thèse, qui décident d'abandonner suite à un changement de leur situation.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED participe à la valorisation du doctorat via les enquêtes sur le devenir professionnel des docteurs, qui sont diffusées sur le site de l'ED. Elle incite également les doctorants à participer à des événements leur permettant de s'informer sur les entreprises biomédicales et le monde de la recherche dans le secteur privé. La valorisation du doctorat est également menée autour de l'évènement *MT180, Ma Thèse en 180 secondes* au sein de l'Université de Lyon. Les candidats des ED de l'Université de Lyon sont préparés via un travail de groupe interdisciplinaire par un coach pendant l'année qui précède la compétition.

L'Université de Lyon a mis en place un dispositif de suivi de carrière sur le devenir des docteurs 3 ans et 5 ans après la thèse. Les résultats de ces enquêtes sont analysés par l'Université de Lyon et diffusés aux ED. Le rapport fourni au comité Hcéres présente le résultat de ces enquêtes institutionnelles, réalisées pour les docteurs 2012, 2013 et 2014. En complément, l'ED a mené en 2018 sa propre enquête pour les docteurs 2015 à partir des données recueillies directement auprès des directeurs de thèse et auprès des docteurs eux-mêmes via les réseaux socio-professionnels. Les deux types d'enquêtes révèlent les mêmes tendances. Pour les docteurs en situation professionnelle pendant leur thèse, le taux d'emploi est de 100 % (cohortes 2013 à 2018, situation en 2019). La plupart sont en emploi permanent, dans le public ou le privé (aucun contrat à durée déterminée (CDD) parmi les 15 docteurs diplômés de 2013 ; 1 parmi les 22 docteurs 2014 ; 1 parmi les 16 docteurs 2015 ; 1 parmi les 8 docteurs 2016 ; 3 parmi les 14 docteurs 2017 ; 4 parmi les 19 docteurs 2018). Certains ont fait un post-doctorat après leur thèse, qui était intégré au plan de carrière comme mobilité internationale, et qui a débouché sur un emploi permanent dès leur retour. Pour les docteurs ayant bénéficié d'un financement dédié pendant leur thèse, le taux d'emploi est également très bon, de 94 % sur l'ensemble de la période 2013-2018. Sur l'ensemble du contrat, environ 30 % de ces docteurs partent en stage post-doctoral. Le taux d'emploi hors post-doctorat varie suivant les années entre 38 % (docteurs 2018) et 70 % (docteurs 2015). La part de ces emplois dans le secteur privé a augmenté ces dernières années, passant de

40 à 60 % jusqu'en 2015 à environ 80 % depuis 2016. Lors de son enquête réalisée en 2018, l'ED a également interrogé les docteurs sur leur satisfaction personnelle par rapport à leur situation professionnelle, selon différents critères. Cette analyse, présentée lors de la discussion avec les membres du comité, révèle un très bon niveau de satisfaction pour tous les critères (3 ou plus sur une échelle de 4). En conclusion, l'ED a une excellente vision du devenir des docteurs, et le bilan de l'insertion professionnelle de ces derniers est très positif.

AUTOÉVALUATION

L'autoévaluation s'est basée sur des réunions avec le collège doctoral, avec le conseil de l'ED, les encadrants de l'ED et les représentants des doctorants. Elle mentionne les points d'attention soulevés lors de l'évaluation AERES précédentes, et les changements qui ont été réalisés pendant la période 2014-2018 pour améliorer certains dispositifs ou modes de fonctionnement. La nouvelle direction de l'ED, qui a pris ses fonctions en septembre 2019, a également déjà mis en œuvre d'autres modifications visant à améliorer encore le fonctionnement de l'ED, telles que la mise en place d'un bureau, ou les modifications des règles concernant le taux d'encadrement ou les pré-requis en termes de publications pour autoriser la soutenance. Au cours de la discussion, la direction de l'ED s'est montrée très attentive et intéressée par les commentaires et les conseils qui ont été donnés par les membres du comité pour améliorer d'autres points du fonctionnement de l'ED encore perfectibles.

La direction de l'ED s'est dite très satisfaite de ses interactions actuelles avec le collège doctoral et juge que le partage des tâches entre l'ED et le collège doctoral est parfaitement approprié. Pour le prochain contrat, la direction de l'ED a évoqué des inquiétudes concernant le cadre du projet de mise en place de la future université cible. Elle souhaite, comme toutes les ED du site universitaire Lyon St Etienne, le maintien d'un collège doctoral unique pour tous les doctorants du site. Au sein de ce collège doctoral, les ED souhaitent conserver leur périmètre thématique actuel, tout en se regroupant en "clusters thématiques non exclusifs" de manière à co-organiser et mutualiser des formations et des animations pour les doctorants.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'EDISS bénéficie d'un très bon adossement scientifique et de l'appui d'un collège doctoral avec lequel elle interagit très bien. La gestion ainsi que la nouvelle direction de l'ED sont efficaces et réactives, malgré un déficit évident, vue la taille de l'ED, en personnel gestionnaire. Cette nouvelle direction a déjà mis en place des modifications et souhaite continuer ce travail de manière à améliorer encore le fonctionnement de l'ED. Elle semble par ailleurs avoir à cœur d'offrir aux doctorants la possibilité d'être moteurs dans la vie de l'ED. Le fonctionnement de l'ED est globalement très bon, avec des procédures transparentes. L'insertion professionnelle des docteurs est excellente.

• Points forts

- Très bon positionnement et adossement scientifique de l'ED.
- Gestion et équipe de direction réactive et dynamique.
- Offre de formation très riche, et choix de l'ED de participer financièrement à certaines formations (expérimentation animale).
- Très bonne insertion professionnelle des docteurs.

• Points faibles

- Taux trop élevé de doctorants en 4^{ème} année non financés.
- Gestionnaire à mi-temps seulement pour l'ED, ne pouvant pas, malgré sa grande implication, assurer de manière totalement satisfaisante toutes ses missions.
- Pas de droit de regard de l'ED sur la nomination des membres du CSI, et donc pas d'assurance de la présence, au sein du CSI, d'un membre choisi par le doctorant, pouvant faire office de tuteur, sans proximité avec le directeur de thèse.

OBSERVATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

Lyon, le 28 septembre 2020

Monsieur Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire
de l'Université de Lyon

Université de Lyon
92, rue Pasteur
CS 30122
69361 Lyon Cedex 07
France
T +33 (0)4 37 37 26 70
F +33 (0)4 37 37 26 71
www.universite-lyon.fr

À l'attention de

M. Jean-Marc GEIB
Directeur
Département Formations de l'HCERES

2020_09_SAC-0009

Objet : Comité d'évaluation écoles doctorales site Lyon – Saint-Etienne.

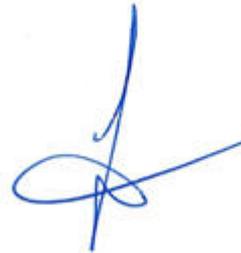
Monsieur le directeur,

La présidence de la COMUE Université de Lyon tient à remercier les comités d'évaluation des 17 écoles doctorales du site Lyon – Saint-Etienne, pour le travail réalisé : les rapports qui ont été rendus permettent de dégager les principales forces et faiblesses sur lesquelles nous pourrions prendre appui pour améliorer notre action dans le cadre de la future accréditation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Dossier suivi par :
Anne-Cécile PIDAL
Directrice générale adjointe
Stratégie académique
+33 (0)4 37 37 26 94
anne-cecile.pidal@universite-lyon.fr

Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.Hcéres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

